

**APPEL À CANDIDATURE**

Bruxelles, le 21 juin 2022

Nous vous informons que nous lançons une procédure d'engagement, également accessible aux demandes de changement d'attributions, de fonction et/ou de cours à conférer :

Charge : 0.8 ETP (384 h)

Campus/Domaine : ISIB rue des Goujons et rue Royale/Sciences de l'Ingénieur et technologies

Section(s) : Master en sciences de l'Ingénieur industriel

Fonction : maître-assistant

Cours à conférer : mathématiques

Période : du 14 septembre 2022 au 13 septembre 2023

Intitulé de l'(des) activité(s) d'apprentissage/de la(des) mission(s) :

1. Charges de cours (369 h)

- Connaissances fondamentales en mathématiques, 6 h
- Exercices de mathématiques 1, 36 h
- Exercices de mathématiques 2, 36 h
- Mathématiques 1, 42 h
- Mathématiques 2, 36 h
- Mathématiques 3, 24 h
- Mathématiques 4, 24 h
- Mathématiques (masters chimie et nucléaire), 48 h
- Mathématiques (masters électricité, électronique et informatique), 48 h
- Mathématiques (masters mécanique), 48 h
- Méthodologie appliquée au projet, 3 h
- Physique du projet, 24 h

2. Missions (45 h, soit 15 h équivalentes de cours)

- Guidance en Mathématiques, 40h
- Evaluation continue, 5h

Contenus liés à l'(les) activité(s) d'apprentissage/la(les) mission(s) :

Les fiches descriptives des activités d'apprentissage sont disponibles sur demande.

Tout renseignement utile sur la charge peut être obtenu auprès d'Isabelle Gerardy, responsable de l'entité mathématiques, physique & nucléaire, à l'adresse [igerardy@he2b.be](mailto:igerardy@he2b.be).

Les candidatures écrites doivent être adressées par courriel à Benoît Bottin, directeur de département, à l'adresse [bbottin@he2b.be](mailto:bbottin@he2b.be), pour le 27 juin 2022.

La procédure en vigueur pour les appels à candidatures se trouve aux valves.

Les personnes qui ne sont pas membres du personnel de la Haute École doivent joindre un CV et une lettre de motivation.

Les charges seront prioritairement données aux collègues qui n'atteindraient pas encore leur maximum horaire prévu par l'article 7 § 2 du décret « charges et emplois » du 25 juillet 1996.

Pour le Collège de direction,  
Benoît Bottin, Directeur